

Le salaire de l'écrivain

Jean-Guy Pilon

Volume 12, Number 3, May–June 1970

L'exploitation de l'écrivain : son travail et son salaire

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/60291ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Pilon, J.-G. (1970). Le salaire de l'écrivain. *Liberté*, 12(3), 51–60.

Le salaire de l'écrivain

Certains mots très simples nous réservent parfois de sournoises surprises. Et en ces temps où les évidences se perdent, il est souvent utile de recourir au dictionnaire.

Au moment de commencer à écrire ce texte, j'ai eu la curiosité de chercher le mot « salaire » dans le dictionnaire Quillet que j'avais sous la main et voici ce que j'y ai trouvé : le mot *salaire* vient du mot latin *salarium* qui était l'indemnité versée au soldat pour le sel. Au figuré, le salaire est la récompense de ce qui a été fait pour autrui, et par antiphrase le châtiment. Les exemples que fournit le dictionnaire sont assez inquiétants pour nous qui devons discuter du salaire de l'écrivain. « Ingrat, dit le manant, voilà donc mon salaire » (La Fontaine) ou encore « Sa chute fut le salaire de ses crimes ».

Mais c'est au chapitre des synonymes du mot salaire que le dictionnaire fait un bel effort d'humour. Je cite : « Le salaire est le paiement d'un travail ou d'un service mais il se dit plus particulièrement pour la rémunération du travail des ouvriers, tandis qu'un fonctionnaire touche un *traitement* et des employés civils des *appointements*. Rémunération est un terme général et plutôt abstrait. *Emoluments* est homonyme à la fois de traitement et d'appointements.

Les *honoraires* se paient à un médecin, à un avocat, à un avoué. Les gens de loi ont droit aussi à des *vacations*. La *solde* est exclusivement le montant de la paye des officiers, sous-officiers et soldats. Les *gages* sont exclusivement le salaire des domestiques, attachés régulièrement à une maison ; enfin la *paye* est souvent employée comme synonyme de *salaire* mais seulement dans le sens de somme touchée. »

Il faudra donc, si vous le voulez bien, être prudent lorsque nous parlerons du salaire de l'écrivain. Car au sens strict, le salaire présente deux caractères principaux qui le différencient du profit de l'entreprise : c'est, d'une part, qu'il est fixé d'avance soit expressément, soit implicitement par le contrat de travail, d'autre part qu'il est invariable quels que soient les profits et pertes de l'entreprise. Ce sera donc un peu par analogie que nous parlerons du salaire de l'écrivain.

Le salaire de l'écrivain — et je ne veux pas, pour l'instant, imaginer que cet écrivain a un second métier ou pas — le salaire de l'écrivain, donc, peut ici, provenir des sources suivantes :

- a) droits d'auteurs sur la vente de ses livres ;
- b) droits d'adaptation à la radio, au cinéma ou à la télévision — ou droits de reproduction ;
- c) prix littéraires ;
- d) bourses ;
- e) articles pour des journaux ou revues ou conférences qui sont provoqués par la publication de l'un ou l'autre de ses livres.

Reprenons chacune de ces catégories en essayant d'évaluer leur importance. Un peu plus tard, au cours de mon exposé, j'appliquerai ces catégories à trois cas bien précis d'écrivains québécois.

a) **Droits d'auteur sur la vente des livres**

Une tendance qui se fait jour actuellement est de verser 10% à l'auteur pour les premiers trois mille exemplaires et 12% pour chaque mille exemplaires qui suit. Les éditeurs les plus généreux verseront 15% si l'ouvrage dépasse le cap des dix mille exemplaires. Les auteurs les plus connus peuvent aussi exiger au point de départ 12%.

Mais compte tenu du marché du livre ici, compte tenu aussi des tirages assez modestes, on peut dire que les auteurs de façon générale reçoivent 10% du prix de vente au détail de chaque exemplaire.

Ainsi un auteur dont le roman tiré à 3,000 exemplaires et dont l'édition se serait totalement vendue à un prix de détail de \$2.00 toucherait en droits d'auteurs un maximum de \$600.

J'inscris sous cette division droits d'auteur les achats effectués par le Ministère des Affaires culturelles, par exemple ; et ces exemplaires-là sont achetés directement de l'auteur à qui l'éditeur fait généralement une remise de 50%. Ces achats peuvent représenter pour l'auteur un montant variable selon la commande évidemment, mais qui peut se situer entre \$100. et \$200., habituellement.

b) Droits d'adaptation à la radio, à la télévision ou au cinéma, ou droits de reproduction

Ceci est extrêmement rare dans notre milieu, et dans les cas exceptionnels où un roman a été adapté à l'écran il a été convenu de cachets de gré à gré, de telle sorte que l'on ne peut — de façon générale — tenir compte de cet aspect en évaluant le salaire de l'écrivain.

Je ferais une exception, sous ce chapitre, pour les poètes. En effet des droits sont versés par la télévision ou la radio lorsque des poèmes sont utilisés. Tant et aussi longtemps qu'une véritable société d'écrivains ou une véritable maison des lettres ne s'occupera pas de cette question, les droits versés aux poètes canadiens seront identiques à ceux qui sont versés à la Société des gens de lettres, i.e. \$1.50 la minute, lequel montant est généralement partagé pour moitié entre l'auteur et l'éditeur. Pour les plus heureux cette somme dépasse rarement \$50. par année.

c) Les prix littéraires

Les Concours littéraires du Québec :

Les règlements de ces concours ont été revus en 1964 et nous paraissent fort bien adaptés à la production littéraire québécoise.

Les concours comprennent une section pour les ouvrages d'imagination, une section pour les ouvrages d'érudition et une section pour les ouvrages en langue anglaise ; la première se subdivise en deux catégories et la seconde en quatre catégories ; la dernière n'en compte qu'une seule. Chacune de ces catégories est dotée d'un prix de \$2,500.

Le Prix David :

Ainsi nommé pour rendre hommage à la mémoire de l'Honorable Athanase David qui, en 1922, avait créé le premier prix littéraire du Québec, ce prix est le plus important de tous, non seulement par la somme qui y est attachée (\$5,000) mais surtout parce qu'il est accordé à un auteur pour l'ensemble de son oeuvre, lequel auteur doit être âgé d'au moins quarante ans.

Le Prix David constitue vraiment une récompense de prestige et, sous cet angle, peut se comparer avantageusement aux grands prix littéraires décernés dans les autres pays du monde à des auteurs de mérite. A cette exception près que le Prix David — et c'est le même cas pour tous les autres prix décernés au Québec — ne suscite pas des tirages particuliers.

Comme les Prix des Concours littéraires, il est décerné par un jury spécial formé par le Ministère des Affaires culturelles qui en assume aussi les frais.

Deux autres prix sont aussi subventionnés en tout ou en partie par le Ministère des Affaires culturelles : le Prix France-Canada (fondé en 1961) et le Prix France-Québec (créé en 1965). Ces deux prix sont décernés à Paris, le premier à l'automne, par un jury composé uniquement de personnalités du monde littéraire français, le second, au printemps, par un jury composé d'écrivains français et d'écrivains québécois séjournant en France.

Ces deux prix, dont on pourrait dire qu'ils sont jumeaux et concurrents ne se distinguent, en fait, que par la composition du jury, soit, mais aussi par la somme qui y est attachée. Le Prix France-Canada est doté d'une bourse de \$200. et le Prix France-Québec d'une somme de \$400., versée pour moitié par l'Association des Écrivains de la Mer et de l'Outre-Mer et pour moitié par le Ministère des Affaires culturelles du Québec.

La Ville de Montréal :

Créé en 1965, le Grand Prix littéraire de la Ville de Montréal, doté d'une somme de \$3,000 est attribué en avril ; l'oeuvre doit avoir été éditée à Montréal.

Le récipiendaire pour l'année 1969 en fut René de Chantal, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Montréal, pour son imposant ouvrage « Marcel Proust, critique littéraire ». En 1970, c'est Gilles Marcotte qui a obtenu ce Prix pour son livre « Le Temps des Poètes ».

Et les organismes privés :

On ne peut pas écrire l'histoire du roman québécois, depuis 20 ans, sans parler du Prix du Cercle du Livre de France, attribué pour la première fois en 1950 et doté d'une somme de \$1,000. Réservé au roman ou à la nouvelle, ce prix est décerné sur manuscrit et son auteur, immédiatement publié par l'éditeur du même nom, se voit ainsi offrir un assez vaste marché.

Depuis quelques années, l'éditeur a aussi publié les romans qui étaient retenus en finale et devant l'abondance des manuscrits et leur diversité, a créé en 1968, un second prix, le Prix Jean Béraud, décerné le même jour par un autre jury composé celui-là de tous les lauréats précédents. Ce prix est destiné à couronner une oeuvre s'apparentant au nouveau roman. Il est aussi doté d'une somme de \$1,000.

Réservé à la poésie, le Prix DuMaurier (\$1,000 également) est généralement donné à un jeune auteur et attribué pendant le Salon du Livre, à Québec, au début de l'automne.

Décerné à Québec, à la même période et d'un montant équivalent au précédent, le Prix de l'Institut canadien peut couronner aussi bien un roman qu'un essai ou un recueil de poèmes. Créé en 1966, ce prix est réservé à un écrivain de moins de trente ans.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a créé le Prix Duvernay en 1944 dans le but de souligner les mérites d'un écrivain canadien-français. Il ne s'agit donc pas ici d'un concours au sens strict du mot, le prix d'une valeur de \$500., étant attribué surtout à l'homme plutôt qu'à une oeuvre

en particulier. C'est Luc Lacoursière, folkloriste bien connu et professeur à l'Université Laval qui se l'est mérité en 1969.

D'autre part en 1966, la revue « Etudes françaises » publiée par l'Université de Montréal créait un prix (\$2,000) décerné sur manuscrit à un auteur écrivant en français, d'où qu'il soit, à l'exception de la France même. Le prix a été attribué, en 1968, à un auteur africain Ahmadou Kourouma, pour un roman intitulé « Les Soleils des indépendances ».

Et après révision des règlements, ce prix est maintenant décerné à un auteur de qualité dont l'oeuvre n'a connu qu'une mince diffusion. On sait qu'il a été attribué le 15 avril dernier à Gaston Miron.

Et d'autres encore :

Pour compléter ce tableau des prix littéraires, il faut mentionner les Prix du Gouverneur général, trois catégories dotées de 2,500 chacune et le Prix Molson (\$15,000), les deux étant subventionnés et administrés par le Conseil des Arts du Canada.

Sous ce rapport, on peut affirmer que les écrivains du Québec sont grandement favorisés comparativement à leurs confrères du reste du Canada ; en effet, ils participent aux grands prix décernés à l'échelle du pays (comme les prix du Gouverneur général ou les prix Molson) tout en pouvant se mériter l'un des dix ou douze autres prix décernés chaque année par des organismes privés ou le Gouvernement du Québec. Le montant de ces prix varie, mais il représente, dans la plupart des cas, des sommes assez intéressantes.

d) Bourses

Ici l'énumération pourrait être assez longue. Ces bourses proviennent de deux sources principales — le Conseil des Arts du Canada et le Ministère des Affaires culturelles du Québec — et sont groupées en une foule de catégories qui vont de la bourse de courte durée (un mois ou deux) à la bourse pour artistes reconnus qui est de sept mille dollars et qui, selon certaines rumeurs, pourrait bien passer à dix mille dollars.

Vous trouverez dans le rapport annuel du Conseil des Arts que nous vous avons distribué tous les détails à ce sujet.

J'avoue ne pas être en mesure de vous fournir de renseignements en ce qui concerne le Ministère des Affaires culturelles du Québec.

Le rapport annuel pour l'année 1968-1969 n'est pas encore paru. Les catégories sont moins précises, mais il y a un certain nombre de bourses disponibles dont le montant peut aller jusqu'à \$7,000 mais qui se situent généralement autour de \$2,000 si mes minces informations sont exactes.

- e) Dernière catégorie de ce que l'on pourrait appeler les différents éléments susceptibles de composer le salaire de l'écrivain : des conférences ou des articles payés et directement provoqués par la parution de son livre

J'ai interrogé plusieurs écrivains et il est extrêmement difficile d'évaluer d'une façon ou d'une autre ce poste budgétaire. Une constatation s'imposait cependant : ceci devient une source de revenus lorsque l'écrivain est assez connu, qu'il a atteint un certain âge et qu'il est clairement identifié à un mouvement, à une génération, ou à une activité sur laquelle la publication de chacun de ses livres attire l'attention.

Il est donc impossible de tenter de faire une moyenne ou de fournir des précisions supplémentaires dans ce cas.

Trois cas précis

Pour aller encore plus avant dans notre évaluation du salaire de l'écrivain, j'ai mené une enquête auprès de trois d'entre eux, en leur posant des questions bien précises. Ces auteurs n'ont pas publié nécessairement cette année. Mais la période d'enquête ne remonte pas plus avant que l'année 1966. C'est donc sur une période de 1966 à 1970 que se porte l'enquête.

Je ne dévoilerai pas l'identité des auteurs concernés. Et je vous demande de ne pas vous laisser distraire en essayant de savoir qui ils sont, cela n'a pas d'importance pour les fins de la discussion. Je tiens cependant à vous dire qu'ils ont tous les trois autour de 40 ans et que les renseignements fournis ici sont rigoureusement exacts.

Cas numéro 1 :

De 1966 à 1970, il a publié deux livres — un recueil de poèmes et un essai.

a) Recueil de poèmes :

— Tirage 1,000 exemplaires.

— Comportait des poèmes accumulés depuis deux ans ou deux ans et demi.

— Droits d'auteur : le poète qui n'en était pas à son premier recueil n'avait pas de contrat avec son éditeur. Il n'a rien touché en droits d'auteur. Et il n'espère pas en recevoir même si l'édition est épuisée.

— Ce recueil ne lui a pas mérité de prix. Il ne lui a pas mérité de bourse. Il ne lui a pas procuré des avantages marginaux. Même sa part des droits de reproduction à la radio ne lui a pas été versée. Il l'évalue d'ailleurs à une somme très basse. La seule somme d'argent que ce livre lui ait valu, c'est sa part des ventes au Ministère des Affaires culturelles, soit \$200.

Aucun autre droit en perspective.

b) L'essai :

Le même monsieur a publié un essai important qui lui avait demandé cinq ans de recherche et de travail. Mais d'un travail qui n'était évidemment pas continu. Pour mener à bien son travail il a bénéficié de deux bourses de \$1,500, soit un total de \$3,000 dont il a dépensé entre \$2,500 et \$2,850 en frais de toute sorte. Tiré à 4,000 exemplaires, ce livre lui a rapporté en droits d'auteur, à ce jour, \$1,100. Il attend le rapport sur les 1,500 exemplaires qui restaient au moment où le dernier rapport lui a été fait i.e. il y a deux ans. Cet essai a connu une traduction et a été publié dans cette traduction à 5,000 exemplaires. L'auteur n'a, à ce jour, aucun rapport sur les ventes et évidemment n'a pas encore touché ses droits.

Ce livre lui a mérité un prix de l'ordre de \$400. Ce livre lui a procuré des engagements (conférences, interviews, articles, etc.) qu'il évalue à \$400 ou à \$450.

Il n'a pas eu d'achat direct de la part du gouvernement. On peut donc dire, pour se résumer, que ce livre lui a rapporté de \$1,900 à \$1,950.

Cas numéro 2 :

C'est un romancier qui n'en est pas à ses débuts et qui, progressivement, s'est acquis un bon public. Le roman sur lequel porte notre enquête a été publié en 1967. Il avait mis environ un an et demi pour l'écrire. Jusqu'à ce jour, ce livre a eu trois éditions pour un tirage total de 15,000 exemplaires. Il a aussi eu une édition de 5,000 dans un club de livre.

L'auteur n'a pas reçu de rapport de son éditeur depuis un an et demi. Mais ses gains s'établissent ainsi : droits d'auteur : un peu plus de \$3,000, une somme forfaitaire de \$250 pour la réédition au club du livre, \$50 en droits d'adaptations, \$150 en conférences ou articles provoqués par ce livre, \$300 pour une traduction et \$2,500 en prix, soit un total de \$6,250.

L'auteur s'attend à recevoir encore entre \$700 et \$1,000 en droits d'auteur. Ce qui revient à dire que ce livre lui aura rapporté, sur une période de trois ans, environ \$7,000.

Cas numéro 3 :

Un autre poète qui m'a fourni avec un peu de réticence les renseignements suivants : de 1966 à 1969 il a publié deux recueils tirés chacun à 1,000 exemplaires et qui sont épuisés tous les deux. Il n'a pas encore touché ses droits d'auteur, mais il a l'assurance de les avoir sous peu pour une somme d'environ \$450. Il faut ajouter à ce montant des droits de reproduction d'environ \$50. Y ajouter aussi la somme de \$3,000 en prix littéraires, une bourse de \$1,200 et environ \$300 en conférences ou colloques directement provoqués par l'un ou l'autre de ses livres. Cet auteur avait déjà publié plusieurs ouvrages avant ces deux derniers recueils sur lesquels ont porté notre enquête. Il estime donc que ses deux livres lui ont rapporté une somme globale d'environ \$5,000.

Ce qui fait la différence entre cet auteur-ci et le cas numéro 1, l'autre poète, c'est la somme qui provient des prix et des bourses.

o O o

Je n'ai pas de conclusion à vous proposer et mon rôle d'informateur technique ne m'amène pas à formuler des commentaires.

Je voudrais seulement me poser à moi-même, en terminant, quelques questions pour lesquelles, je vous l'avoue, je n'ai pas de réponse :

- peut-on parler ici de salaire de l'écrivain alors que ce salaire est surtout constitué des montants des prix littéraires et des bourses ?
- peut-on dire, en conséquence, que le salaire de l'écrivain lui vient surtout de l'Etat justement parce qu'il est constitué de prix et de bourses ?
- peut-on imaginer que l'Etat, qui le fait déjà beaucoup, subventionne davantage l'écrivain par les moyens existants et par d'autres à inventer et que l'on abolisse le droit d'auteur et qu'à l'intérieur du territoire on supprime l'idée de propriété littéraire ?

Voilà quelques-unes des questions que je me suis posées, en accomplissant ce rapide tour d'horizon. Je vous rappelle que je n'ai pas réponse à cela, peut-être parce que l'industrie littéraire ici a toujours été l'affaire des éditeurs et des libraires et que l'on croyait que l'acte d'écrire trouvait sa satisfaction en lui-même ? Je ne sais...

Mon rôle est maintenant terminé.

JEAN-GUY PILON